

CONSEIL MUNICIPAL DE PETIT-CROIX
Procès-verbal de la séance du 10 Avril 2025

Le dix Avril deux mille vingt-cinq à 19h30, le conseil municipal de Petit-Croix s'est réuni en mairie sur la convocation et la présidence de M. Isabelle SEGURA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 09

Quorum : 05

Nombre de conseillers présents : 06

PRESENTS : Christelle MASSIAS – Roger CHENUT – Nadine EINHORN – Anne-Cécile ALZIEU – Peggy GERARD – Isabelle SEGURA

ABSENTS : Bruno FERREIRA SEBBANE

ABSENTS EXCUSES : Yannick ROUKAVITZINE – Jerémy COHET

PROCURATIONS : Yannick ROUKAVITZINE à Roger CHENUT

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nadine EINHORN

Mme la Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour, la question suivante :
Demande de subvention au titre des Amendes de Police 2025 : Accord du conseil à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation / modification du procès-verbal de la séance du 14/03/2025
- 2- Approbation du Compte Administratif 2024
- 3- Approbation du Compte de Gestion 2024
- 4- Affectation du résultat de fonctionnement 2024
- 5- Vote du Budget Primitif 2025
- 6- Vote des taux d'imposition 2025
- 7- Programme de travaux en forêt – exercice 2025
- 8- Convention d'entente intercommunale pour la gestion d'un service périscolaire
- 9- Demande de subvention de l'association des Anciens Combattants des 3 villages
- 10- Questions diverses

1 – **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2025**

.....
.....

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2 – Approbation du Compte Administratif 2024

Après présentation du Compte Administratif 2024 par Mme la Maire et sous la présidence de Roger CHENUT, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal est appelé à voter et arrêter les résultats du Compte Administratif 2024 tels que résumés ci-dessous :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	25 858.06	261 785.26
Excédent reporté 2023	19 611.10	92 476.07
Dépenses	47 592.13	242 764.18
Déficit reporté 2023	-----	-----
Intégration résultats Synd Gymnase Montreux-Château suite dissolution	7.33	454.45
Résultat de clôture de l'exercice 2024	-2 115.64	111 951.60
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		

.....
.....
Mme la Maire ne prenant pas part au vote

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

3 – Approbation du Compte de Gestion 2024

Le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et payer les dépenses ordonnancées par la commune de Petit-Croix, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Le trésorier du Centre des Finances Publiques du Grand Belfort assure la comptabilité de la commune.

Après avoir constaté que les résultats du Compte de Gestion 2024 concordent avec ceux du Compte Administratif 2024,

Après avoir constaté que les résultats du syndicat du gymnase de Montreux-Château ont bien été intégrés,

il est demandé au conseil municipal d'approuver les dits résultats et d'autoriser Mme la Maire à signer le Compte de Gestion 2024.

.....

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

4 – Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 après intégration des résultats du syndicat de gestion du gymnase de Montreux-Château, considérant que le compte administratif 2024 présente un excédent de fonctionnement de 111 951.60 €, il est demandé au Conseil Municipal d'affecter à l'exécution du virement à la section d'investissement (c/ 1068) la somme de 2 115.64 €, et à l'excédent reporté en section de fonctionnement (c/ 002) la somme de 109 835.96 €.

.....
VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

5 – Vote du Budget Primitif 2025

Mme la Maire présente le budget prévisionnel 2025 :

Dépenses de fonctionnement	Budget 2025	Les postes les plus importants
Charges à caractère général	192 219.96 €	Ecoles, périscolaire, entretien patrimoine cnal, transport scolaire
Charges de personnel	100 000.00 €	
Atténuations de produits	9 638.00 €	Secrétaire, employés cnaux,
Opérations d'ordre entre sections	/	
Vir à section investissement	19 701.00 €	Indemnités élus, cotisations divers syndicats intercommunaux
Autres charges de gestion courante	29 695.00 €	
Charges financières	405.00 €	
Charges exceptionnelles	/	
TOTAL DEPENSES	351 658,96 €	
Recettes de fonctionnement		
Excédent antérieur reporté	109 835.96 €	Excédent 2024
Atténuations de charges	/	Bois, chasse, remboursements divers (mise à dispo secrétaire)
Produits des services	41 176.00 €	
Impôts et taxes	44 477.00 €	Dotations de l'Etat
Fiscalité locale	114 596.00 €	
Dotations et participations	29 199.00 €	
Autres produits de gestion courante	12 375.00 €	
TOTAL RECETTES	351 658.96 €	Loyers logements, garages et terrains communaux

Dépenses d'investissement	Budget 2025	Les postes les plus importants
Déficit antérieur reporté	2 115.64 €	Déficit 2024
Remboursement d'emprunts	5 243.00 €	Remb de la part "Capital" des emprunts + cautions logts
Immobilisations incorporelles	/	Travaux en forêt, Travaux Rue Grands Champs, Achat panneaux routiers, Rempl armoires éclairage public
Immobilisations corporelles	27 416.00 €	
TOTAL DEPENSES	34 774.64 €	

Recettes d'investissement		
Excédent antérieur reporté	/	
Vir de section de fonctionnement	19 701.00 €	
Dotations et fonds divers	7 915.64 €	Récup TVA sur travaux 2024, taxe d'aménagement, excédent fonctionnement
Subventions d'investissement	7 158.00 €	Subventions Grand Belfort et TdE90
Dépôt et cautionnement reçus	/	
TOTAL RECETTES	34 774.64 €	

Le conseil municipal est appelé à :

- adopter le budget primitif 2025,
 - autoriser Mme le Maire, conformément à la nomenclature M57, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel
-

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

6 – Vote des taux d'imposition 2025

Mme la Maire présente aux membres du conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 qui fait apparaître un produit attendu (à taux constants) de 112 225 €.

Elle rappelle que depuis 2021, la perte de TH sur les résidences principales est compensée, aux communes, par fusion de la part communale et de la part départementale de taxe foncière bâtie.

Par ailleurs, depuis 2023 la part de TH sur les logements vacants et résidences secondaires est débloquée.

Le conseil municipal est appelé à fixer les taux d'imposition pour 2025, soit :

	<u>Tx 2024</u>	<u>Tx 2025</u>
Taxe Foncière (bâti)	38.31 %	38.31 %
Taxe Foncière (non bâti)	56.24 %	56.24 %
Taxe d'habitation	10.03 %	10.03 %

Maintien des taux 2024 pour 2025

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

7 – Programme de travaux en forêt – Exercice 2025

Mme la Maire informe le conseil que comme chaque année, l'ONF fait part du programme de travaux à entreprendre en conformité avec le document d'aménagement de la forêt communale de Petit-Croix.

Pour 2025, les travaux suivants sont proposés dans les parcelles 5 et 14 :

TRAVAUX SYLVICOLES

* Dégagement manuel de régénération naturelle, maintenance au chenillard de cloisonnement et dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue (parc 5)	4 478.55 € HT
* Maintenance au chenillard de cloisonnement sylvicole (parc.14)	510.11 € HT
* Dégagement manuel de plantation (parc.14)	336.48 € HT

TRAVAUX SYLVO-CYNEGETIQUES

* Application de répulsif TRICO – Automne 2025 (parc. 14)	429.20 € HT
* Application de répulsif TRICO – Printemps 2026 (parc. 14)	446.37 € HT

TRAVAUX EXPLOITATION

* Maintenance au chenillard cloisonnement d'exploitation (parc. 3)	1 300.61 € HT
--	---------------

Soit un total de 7 501.32 € HT
8 251.46 € TTC

Après avoir entendu l'avis de la commission forêt réunie le 04/04/2025, le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce programme de travaux en forêt.

Refus des travaux parcelle 5 (4 478.55€ HT) et parcelle 14 (510.00 € HT)

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

8 – Convention d'entente intercommunale pour la gestion d'un service périscolaire

Mme la Maire rappelle qu'une entente entre les communes de Montreux-Château, Bretagne, Cunelières, Fontenelle, Novillard et Petit-Croix s'est créée en Juin 2017 pour la gestion du périscolaire, des temps d'activités périscolaire et de la restauration scolaire.

Afin de formaliser juridiquement cette coopération et garantir une gestion transparente, équitable et conforme aux exigences réglementaires, une réunion s'est tenue entre les communes membres le 27 mars 2025 et un projet de convention pour la création et l'officialisation de l'entente intercommunale a été établi.

Cette convention a pour objet de formaliser l'organisation, le financement et le suivi intercommunal d'un service périscolaire commun, situé à Montreux-Château, au bénéfice des enfants des communes partenaires.

Le projet de convention est soumis à l'approbation du conseil municipal.

.....

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

9 – Demande de subvention de l'association des Anciens Combattants des 3 Villages

Mme la Maire donne lecture d'une demande de subvention formulée par l'association des Anciens Combattants des 3 Villages.

Elle rappelle que cette association a pour objet de perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France, servir leur mémoire et développer des relations fraternelles entre les Anciens. Elle précise également que l'association participe financièrement au concours organisé chaque année le 11 novembre par les communes des 3 villages en remettant des récompenses aux enfants lauréats.

Aussi, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution ou non d'une subvention et le cas échéant d'en fixer le montant.

Attribution d'une subvention de 50 euros.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Question ajoutée à l'ordre du jour :

10 – Demande de subvention au titre des Amendes de Police – Répartition 2025

Mme la Maire rappelle divers projets relatifs à la sécurité routière prévus dans la traversée de la commune :

- modification du régime de priorité en partie basse de la Rue des Vergers,
- création de passages piétons dans la Grande Rue

Ces projets nécessitent l'achat de divers panneaux de signalisation routière pour un montant estimé à 333.21 € HT.

Par ailleurs, elle indique qu'il est également nécessaire d'installer une signalisation avancée indiquant le signal automatique sur le chemin rural dit des Prés sous la Ville à environ 100m du passage à niveau. Le coût d'acquisition de ces panneaux est estimé à 111.49 € HT.

Ces opérations peuvent faire l'objet d'une subvention au titre des amendes de police – répartition 2025.

Le conseil municipal est appelé à :

- Donner son accord à la réalisation de ces travaux pour un montant total HT 444.70 €,
- Charger Mme la Maire de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre de la répartition des amendes de police 2025

.....

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

QUESTIONS DIVERSES : /

Séance levée à 21 h 46

Procès-verbal approuvé et/ou modifié lors de la séance du 19/06/2025

Isabelle SEGURA
Présidente de séance,



Nadine EINHORN
Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Einhorn', is written below the name of the secretary.